Association des cimetières chrétiens du Québec

Trait d'union

Bulletin d'information et de liaison de l'Association des cimetières chrétiens du Québec

NUMÉRO 40 - 27e ANNÉE - AUTOMNE 2021

CONGRÈS 2022 DE L'ASSOCIATION DES CIMETIÈRES CHRÉTIENS DU QUÉBEC

Retrouvailles au cœur des Cantons!

Par Julie Gaudreault

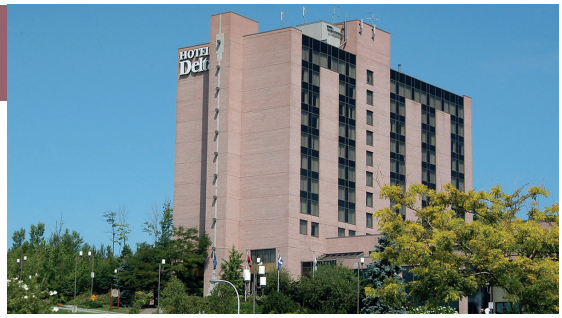

L'Hôtel Delta – Crédit photo : Destination Sherbrooke

C'est en présence à l'Hôtel Delta de Sherbrooke que les membres de l'Association auront l'occasion de se retrouver pour échanger et réseauter, en personne, soulignons-le bien, lors de leur prochain congrès. **Rendez-vous du 25 au 27 mai 2022** pour une foule de conférences permettant aux gestionnaires de cimetières d'améliorer leurs pratiques et de mieux servir leurs communautés.

« Sherbrooke a beaucoup à offrir aux congressistes qu'elle reçoit. Même si nous avons dû modifier notre programmation initiale en fonction du contexte de pandémie, nous travaillons très fort pour offrir une expérience mémorable aux membres de l'Association! » souligne madame **France Dion**, directrice du cimetière St-Michel et administratrice de l'Association.

Des membres du conseil d'administration de l'Association seront conférenciers et partageront leurs expériences avec l'ensemble des gestionnaires de cimetières présents. On pourra participer à des ateliers notamment avec monsieur **Martin Trudeau** et avec madame **Nathalie Champagne**, qui présenteront des outils de travail et de gestion toujours aussi pertinents.

L'Association accueillera par ailleurs madame **Louise Bergeron** à titre de conférencière. Elle entretiendra les congressistes des façons de gérer les réactions de chacun face au deuil, au sein d'une famille. Comment composer avec les particularités du deuil des différentes personnes dans une même famille? Son expérience d'accompagnatrice de familles endeuillées à la suite de la tragédie de Lac-Mégantic lui a permis de développer des outils concrets qu'elle souhaite partager.

La programmation détaillée du congrès 2022 sera présentée dans la prochaine édition du *Trait d'union*. Restez à l'affût!

Sherbrooke et ses environs le matin – Crédit photo : Destination Sherbrooke

BILAN DU CONGRÈS EN LIGNE DE MAI 2021

Une excellente participation des membres de l'Association

Par Julie Gaudreault

En mai dernier, l'Association innovait, par la force des choses, pour offrir un congrès à ses membres malgré les contraintes liées aux consignes sanitaires. Cette expérience de congrès en ligne sur la plateforme PheedLoop fut un succès et a permis de rejoindre des participants partout au Québec. Le prochain congrès se déroulera en présentiel, comme par le passé, pour favoriser le réseautage. Cependant, quelques conférences pourraient être enregistrées afin de les rendre disponibles pour écoute en différé à une date ultérieure.

Bilan de l'événement virtuel

En mai dernier, au total, 117 personnes, gestionnaires de cimetières, exposants et conférenciers, se sont donné rendez-vous en ligne pour s'inspirer et pour se former. À la suite de l'événement virtuel, en juillet, août et septembre, les personnes inscrites ont revu les présentations des conférenciers et conférencières en différé. D'ailleurs, elles ont toujours accès au contenu du congrès à ce jour - enregistrements, présentations et exposants. Toutes les conférences ont été vues environ 60 fois, en direct ou en différé.

« Nous sommes extrêmement satisfaits de l'expérience du congrès en ligne. Du point de vue technique, la plateforme a répondu aux attentes pendant l'événement et par la suite. Nous n'avons reçu aucun commentaire négatif! Les membres de l'Association ont saisi l'occasion de se retrouver, même à distance, et c'était très positif dans les circonstances », souligne **Julie Robitaille**, co-organisatrice du congrès pour l'Association.

Les thèmes et contenus des conférences ont été au diapason des besoins des membres participants. *« Monsieur Gregory Charles a été très généreux de son histoire personnelle par rapport au deuil. Son intervention a fait vivre une émotion à l'auditoire, même à distance, et ses propos étaient très pertinents pour les gestionnaires de cimetières. La séance plénière a aussi beaucoup plu : nous avions reçu de nombreuses questions des membres, qui ont créé des échanges riches entre les intervenants »*, estime madame Robitaille, qui a joué le rôle de modératrice.

Le bulletin *Trait d'union* est publié deux fois par année, en février et en octobre.
Réservez votre espace publicitaire pour la prochaine édition.

Trait d'union

Carte d'affaires 3,635'' x 2''	185 $	Demi-page horizontale 7,5'' x 4''	475 $	Pleine page intérieure 7,5'' x 9,5''	865 $
Bandeau 7,5'' x 2''	290 $	Demi-page verticale 3,6'' x 9,5''	475 $	Pleine page intérieure dos 7,5'' x 9,5''	950 $
Quart de page 3,6'' x 4,625''	290 $			Pleine page arrière 7,5'' x 9,5''	995 $

Contactez Julie Robitaille, au **1-855-235-5553**
info@accquebec.com

Trait d'union

Association des cimetières chrétiens du Québec

Le ***Trait d'union*** est une publication périodique de l'Association des cimetières chrétiens du Québec
www.accquebec.com

Pour toute correspondance postale ou abonnement, veuillez noter le changement d'adresse pour l'ACCQ :

Julie Robitaille
A.C.C.Q.
1460, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec QC G1N 3Y6
www.accquebec.com
info@accquebec.com
Téléphone : **855-235-5553**
Région de Mtl : **514-232-5553**
Télécopieur : **418-688-1175**

COORDINATION
Julie Robitaille, Secrétariat ACCQ
Rédaction : Julie Gaudreault
Conception graphique : Nadine Marticotte
Chargé de projet : Marc-André Fréchette

Offrez-vous un abonnement au bulletin ***Trait d'union***
1 an (2 numéros) : 20 $ (taxes incluses)

Tél. : 1 855 235-5553
info@accquebec.com

Se rendre meilleurs les uns les autres

Décidément, il faut « être fait fort » pour affronter les vents contraires qui soufflent sur les cimetières religieux ces dernières années : resserrement des règles entourant les activités reliées aux cimetières religieux, augmentation de la concurrence en matière de cérémonies religieuses et de sépulture, pénurie de main-d'œuvre, chute du bénévolat, « alouette »!

Sensibles à ces défis actuels, les membres du conseil d'administration de votre Association déploient des efforts considérables afin d'outiller les gestionnaires et responsables de cimetières sur les enjeux cruciaux pour le présent et pour l'avenir. Voici d'ailleurs quelques projets réalisés ou en cours de réalisation visant à appuyer les membres de l'Association dans leurs défis quotidiens :

- **Premier congrès virtuel de l'ACCQ**, en 2021, qui a reçu les éloges unanimes de l'ensemble des participants;
- Préparation du **congrès annuel 2022 de l'ACCQ**, à Sherbrooke, en présence (!), qui se tiendra du 25 au 27 mai 2022;
- Parution, sur le site Web de l'Association, d'un nouveau ***Guide de gestion des opérations d'un cimetière***, version 2021, par M. Richard Prenevost;
- Nouvelle formation sur la **Gestion générale d'un cimetière** donnée en présence le 20 octobre 2021;
- Projet de collaboration avec les chanceliers et économes diocésains pour un nouveau ***Guide de gestion administrative d'un cimetière confessionnel***.

En tirant profit au maximum de ces outils et occasions de formation, puis en participant activement aux divers événements proposés par l'Association, chacun et chacune d'entre nous pourra parvenir à créer de meilleures conditions pour assurer la pérennité de son cimetière.

Par **François Chapdelaine**
Président de l'Association des cimetières chrétiens du Québec

Il y a peu d'avenir dans le repli sur soi et la résistance au changement, dans un contexte aussi exigeant que celui de l'univers funéraire en 2021. En revanche, c'est dans la collaboration et la solidarité des uns avec les autres que nous grandissons et arrivons à faire parfois des miracles avec de maigres moyens. Si nous en sommes déjà convaincus, passons le message aux autres responsables paroissiaux et diocésains qui nous entourent : **« Découvrez la force du réseau des cimetières chrétiens du Québec »!**

ÉLOGE
LA solution pour informatiser vos cimetières
Gestion :
- Lieux - Concessions - Entretiens - Factures
- Lots - Défunts - Contacts
- Registre des sépultures (loi sur les activités funéraires)
- Suivi des contrats préalables
RÉPERTOIRE DES DÉFUNTS
Un site internet pour présenter vos cimetières
- Obtenez une visibilité accrue pour vos services.
- Restez en contact avec les familles.
- Personnalisez des fiches détaillées de vos cimetières.
www.repertoiredesdefunts.com
Innovations DJD Inc.
info@repertoiredesdefunts.com
450.517.0923

LA GESTION DES OPÉRATIONS DANS VOTRE CIMETIÈRE

Tout le savoir-faire dans la deuxième édition du *Guide de gestion des opérations d'un cimetière*

Par Julie Gaudreault

L'Association publie la deuxième édition de son Guide de gestion des opérations d'un cimetière. Elle est disponible gratuitement en version numérique pour les membres de l'Association, dans la zone membre du site Web. Son auteur, monsieur Richard Prenevost, a rencontré des gestionnaires de cimetières de partout au Québec pour s'inspirer des meilleures pratiques à ce jour et les partager.

Son guide renferme l'information essentielle et pratico-pratique pour prendre les décisions adéquates lorsqu'on a la responsabilité d'opérer un cimetière et de minimiser les coûts des opérations. Il s'adresse aux **directeurs généraux**, aux **directeurs des opérations**, aux **marguilliers**, aux **contremaîtres** et aux **ouvriers** qui travaillent à entretenir et à embellir un cimetière.

C'est un ouvrage de référence conçu sur mesure pour faciliter le travail du gestionnaire ou du responsable des opérations d'un cimetière, qu'il soit de petite ou de grande taille. Il est fait pour être consulté au besoin.

Par exemple, un chapitre porte sur l'inhumation. Quelles sont les étapes, quels sont les gestes qu'on doit poser pour agir en toute connaissance de cause? Articles de loi à connaître, procédures, information à transmettre par devis technique à l'opérateur de machinerie, choix de la machinerie, techniques de creusage appropriées pour faciliter l'accueil de la famille endeuillée, entretien du site en vue d'inhumations futures, choix de pelouse et d'arbres pour simplifier l'entretien à très long terme, notamment.

« Les gestionnaires de cimetières ont à coeur d'offrir le meilleur service possible aux familles endeuillées qu'ils accompagnent au moment de porter leur être cher à son dernier repos. Ce Guide leur permet de se préparer adéquatement à livrer leurs services et à offrir un espace bien entretenu, accueillant, en considérant l'économie de coûts, » a souligné monsieur **Richard Prenevost**.

REGISTRE DES CONTRATS
D'ARRANGEMENTS FUNÉRAIRES PRÉALABLES

Des solutions pour les cimetières de petite taille et un rappel de vos obligations légales

Par Julie Gaudreault

Le Registre des arrangements préalables et de sépultures est en opération depuis le 18 janvier 2021. Vous n'avez pas de numéro d'entreprise du Québec (NEQ) et, par conséquent, vous ne pouvez toujours pas accéder au registre selon la méthode mise en place par l'Office de la protection du consommateur (OPC)? Quelles solutions s'offrent alors à vous?

Pour remédier à cet obstacle pour les cimetières de petite taille, l'Office propose deux solutions. Premièrement, l'Office vous offre la consultation téléphonique du registre. Appelez au 1 833 994-2366 pour consulter le registre par téléphone. De plus, l'Office développe présentement un outil alternatif qui vous permettra de vous acquitter de vos obligations légales. Écrivez au inforegistre@opc.gouv.qc.ca pour donner le nom de votre entreprise et son adresse postale. Vous serez avisé lorsque cet outil alternatif sera disponible pour vous.

Rappel des obligations légales liées au registre

À titre de rappel, voici les obligations légales des gestionnaires et exploitants de cimetières – et soulignons que les contrevenants s'exposent à des amendes variant de 500 $ à 10 000 $ selon l'infraction :

Inscrire au registre tout contrat de vente déjà conclu

L'exploitant d'un cimetière religieux doit inscrire au registre tous les contrats de vente d'arrangements préalables de services funéraires qui sont déjà signés. Qu'il ait concédé un lot, une niche, une crypte ou autre, si le concessionnaire initial n'est pas décédé, le contrat doit être inscrit au registre. Il y a une date limite à respecter : pour les cimetières qui offrent des services funéraires, c'est le **18 juillet 2022**; pour les autres cimetières, c'est le **18 juillet 2023**.

Consulter le registre avant de conclure tout nouveau contrat de vente

Depuis le 18 janvier 2021, les exploitants de cimetières religieux ont l'obligation de consulter le registre lorsqu'un client se présente en vue de signer un contrat de services funéraires ou de sépulture, et ce, tant au décès qu'en arrangements préalables. Il doit imprimer la preuve de sa consultation du registre, que le client ait un contrat d'arrangement funéraire ou non. Pourquoi le fait-il? Pour s'assurer que le même service n'a pas déjà été acheté ailleurs au Québec par le client ou pour la personne pour laquelle le client agit.

Que l'exploitant du cimetière offre ou non des services de préarrangements, il a l'obligation légale, comme les autres gestionnaires de cimetières, de consulter le registre et d'imprimer le résultat de sa consultation.

Suite en page 7 >>>

PANDÉMIE DE COVID-19

Consignes sanitaires actuelles pour les gestionnaires de cimetières

Par Julie Gaudreault

Depuis le 15 novembre dernier, plusieurs assouplissements aux mesures sanitaires de prévention de la COVID-19 sont en vigueur, en fonction des recommandations de la Direction de la santé publique. Ces consignes sanitaires sont susceptibles d'évoluer rapidement en fonction de la situation épidémiologique au Québec. La prudence est de mise. Voici un résumé des consignes sanitaires de la Direction de la santé publique applicables au domaine funéraire à ce jour.

Cérémonies : deux scénarios

Scénario 1 - sans le passeport vaccinal :

- Couvre-visage exigé en tout temps à l'intérieur, sauf pour boire ou manger.
- Distanciation physique d'un mètre.
- Limite de 250 personnes maximum à l'intérieur (500 maximum à l'extérieur). Cette limite exclut le personnel de l'entreprise de services funéraires et les bénévoles.

Scénario 2 - avec le passeport vaccinal :

- Couvre-visage exigé en tout temps à l'intérieur, sauf pour boire ou manger.
- Aucune distanciation physique.
- Aucune limite de participants.

Suite en page 7 >>>

Suite de la page 5

Déposer l'information concernant la vente au registre

Pour tout nouveau contrat d'arrangements préalables de services funéraires ou de sépulture, l'exploitant de cimetière religieux a l'obligation de déposer cette information au registre dans les 45 jours. Que l'exploitant du cimetière offre ou non des services de préarrangements, il a l'obligation légale de déposer l'information au registre. Par exemple, un creusage, une mise en crypte ou une mise en niche payés à l'avance en prévision d'un décès doivent être inscrits au registre.

Payer les frais de dépôt

Des frais de 10 $ ou de 30 $ sont à payer pour le dépôt de l'information au registre. Pour une vente de moins de 1 000 $, il en coûte 10 $. Pour une vente de 1 000 $ ou plus, il en coûte 30 $. Le contrat apparaît au registre seulement lorsque ces frais sont payés : pour l'exploitant de cimetière, c'est une obligation légale de régler ces frais.

Information recueillie lors d'une entrevue réalisée avec Nathalie Champagne, directrice administrative à la Corporation du cimetière Mont-Marie, vice-présidente de l'Association.

Suite de la page 6

Exposition du corps ou des cendres et expression des condoléances

Dans un lieu public :

- Limite de 50 personnes maximum présentes à la fois dans les lieux.
- Couvre-visage exigé en tout temps à l'intérieur, sauf pour boire ou manger.

Dans un domicile ou sur un terrain privé :

- Limite de 10 personnes maximum ou les occupants de trois résidences à l'intérieur.
- Limite de 20 personnes maximum ou les occupants de trois résidences à l'extérieur.
- Couvre-visage exigé en tout temps à l'intérieur, sauf pour boire ou manger.

Réception suivant la cérémonie funéraire ou l'exposition du corps

Il est recommandé de suivre les mesures en vigueur pour les rassemblements privés organisés dans un lieu public.

Si cette activité se déroule dans un restaurant, les règles applicables à ce milieu devront alors être respectées.

Une fois de plus, un grand merci à tous les gestionnaires de cimetières de contribuer à l'effort collectif. Rappelons que seules les consignes provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux sont officielles. L'Association continuera de tenir ses membres au courant des nouvelles consignes.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe funéraire de la Direction des relations institutionnelles du ministère de la Santé et des Services sociaux, au 418 266-5800.

Photo Porcelaine Dominic
Quad Bronze & Urnes

L'Art de la Commémoration

Porcelaine

Une variété de formes et de grandeur
100% Porcelaine
Aussi disponible en acier émaillé

Urne

Murale
(Plaque porcelaine)

Bronze

6705 Jarry Est, Montréal, Québec, H1P 1W6

Tél.: (514) 725-8213 Télécopieur: (514) 725-0492
Site Web: www.ppd10.com Courriel: dominic@ppd10.com

35 ans d'expérience
fait toute la différence!
Merci de votre fidélité!

LE PATRIMOINE BÂTI, UN ATOUT POUR LE SERVICE AUX FAMILLES ENDEUILLÉES

La Compagnie St-Charles présente le columbarium Marie-Fitzbach

Par Julie Gaudreault

Façade du columbarium Marie-Fitzbach – Crédit photo : Jessy Bernier photographe

Nous percevons nos bâtiments patrimoniaux comme des témoins indispensables de notre histoire. Tout fois, entreprendre un projet de valorisation du patrimoine bâti demande de résoudre toutes sortes de contraintes. C'est la tâche à laquelle la Compagnie St-Charles s'est mise dès 2017, lorsqu'on lui a confié la gestion de 10 autres cimetières situés de part et d'autre de la rivière Montmorency, près de Québec.

« La Compagnie St-Charles cherchait à établir une présence dans le milieu, près de l'église Saint-Louis de Courville, pour bien desservir la communauté. Nous tenions à offrir des services de proximité, à être près des familles endeuillées. Nous souhaitions offrir un lieu pour le recueillement et un columbarium où il est possible de se retrouver, dans le confort », a expliqué **François Chapdelaine**, directeur général de la Compagnie St-Charles et président de l'Association.

Un repérage dans les environs du cimetière, à Courville, permet à l'équipe de remarquer le bâtiment du 26, rue Vachon. Il abrite alors un garage municipal que la Ville tente de vendre. Or, ce bâtiment patrimonial construit en 1917 s'avère être le premier hôtel de ville de la paroisse de Courville, érigée quelques années plus tôt, en 1910. Le bâtiment est plus tard devenu la caserne de pompiers Ronald-Vézina, puis a servi de garage municipal.

Columbarium Marie-Fitzbach – Crédit photo : Jessy Bernier photographe

Transformation de la vocation du bâtiment

Aujourd'hui, le columbarium Marie-Fitzbach est un complexe de services funéraires qui conserve le cachet d'un bâtiment familier dans le milieu, situé près des cimetières du secteur. Il comprend deux zones. La première est une salle multifonctionnelle avec cuisinette pour recevoir ou serecueillir, alors que l'autre partie abrite la zone du columbarium, à quelques pas du cimetière.

Salle multifonctionnelle du columbarium Marie-Fitzbach
Crédit photo : Jessy Bernier photographe

*« À mesure que le projet avançait, les solutions apparaissaient. La Ville nous a permis d'acquérir des espaces de stationnement en bordure de rue pour compenser le manque de cases sur le terrain du garage. **La firme d'architecture Planidesign** et le constructeur, **Les Constructions de mausolées Carrier**, ont été de bon conseil dans les choix que nous devions faire pour rénover avec respect un bâtiment connu de toute une ville, tout en transformant sa vocation! Nous sommes très fiers du résultat »*, a poursuivi François Chapdelaine.

Le nom de **Marie-Fitzbach** a été retenu pour honorer la mémoire de la fondatrice des Soeurs du Bon-Pasteur, une congrégation à l'œuvre dans la région de Québec depuis 1856.

EMBELLISSEMENT ET MISE EN VALEUR DES CIMETIÈRES

Les Jardins du souvenir œuvrent en partenariat avec le milieu scolaire

Par Julie Gaudreault

Les Jardins du souvenirs, dans la région de l'Outaouais, gèrent actuellement quinze cimetières, dont treize cimetières paroissiaux qui leur ont été confiés par l'archidiocèse de Gatineau. Un partenariat que l'organisation a créé avec la formation professionnelle en Horticulture et jardinerie du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées a initié une série de retombées positives pour tout un milieu.

Horticulture et jardinerie

Comment mettre en valeur les espaces des cimetières des Jardins du souvenir pour les rendre plus accueillants, pour les dynamiser? Comment nourrir le sentiment d'appartenance que les populations de municipalités rurales peuvent avoir à l'égard de ces espaces? L'équipe des Jardins du souvenir a eu l'idée de s'adresser au milieu scolaire.

«Nous avons proposé au centre de services scolaire de défrayer les coûts de construction d'une nouvelle serre d'enseignement pour l'école d'horticulture et d'aménagement paysager. En échange, les élèves du programme s'occupent de faire croître les plants de vivaces et d'arbustes que nous transplanterons sur les terrains de nos cimetières et de nos églises pour les embellir, les rendre plus attrayants », a résumé monsieur **Daniel Dezainde**, directeur général des Jardins du souvenir.

Aménagement paysager

Ce n'était qu'une première étape pour ce partenariat. Les élèves inscrits au programme de Réalisation d'aménagements paysagers, pour leur part, apprennent à créer des aménagements esthétiques pour les terrains, par exemple des structures de bois et de pierre comme des gazebos ou des fontaines d'eau. Au lieu de devoir détruire leurs créations à la fin de leur programme, faute d'espace pour les entreposer, ces élèves pourront compléter le travail en les installant avec fierté dans les cimetières et sur les terrains gérés par Les Jardins du souvenir.

« De notre projet de serre a découlé cette autre collaboration bénéfique pour toutes les parties. De plus, une dizaine de membres de notre personnel se sont inscrits à la reconnaissance des acquis et des compétences, un service offert par le centre de services scolaire pour les personnes en emploi, mais sans diplôme. Et pour comble de bonheur, nos saisonniers ont formé un groupe pour démarrer une cohorte au programme d'Aménagement paysager. Ils seront en formation pour 900 heures durant l'hiver grâce à une subvention d'Emploi Québec! Nous fournissons les locaux et les terrains pour leur formation », a relaté monsieur Dezainde.

Parions que d'autres projets novateurs vont émaner de la culture de collaboration et d'engagement dans le milieu que Les Jardins du souvenir encouragent dans leur région!

L'IMPRESCRIPTIBILITÉ D'UN CIMETIÈRE

La Cour d'appel se prononce favorablement

Il n'est pas fréquent que le monde des cimetières fasse l'objet d'une décision de principe de la plus haute cour du Québec. Ce fut le cas en juillet 2021, lorsque la Cour d'appel du Québec a conclu que le terrain affecté à un cimetière était imprescriptible[1].

Pour les fins qui nous intéressent, résumons très simplement les faits de cette affaire : le propriétaire d'un immeuble à logements adjacent au Repos Saint-François d'Assise (RSFA) alléguait avoir occupé une bande de terrain à l'arrière de son immeuble afin de l'utiliser comme stationnement pour ses locataires. Ce propriétaire a alors demandé au tribunal de lui reconnaître le titre de propriété sur cette bande de terrain par voie de prescription acquisitive. En effet, le propriétaire prétendait que son père et lui avaient occupé le terrain pendant plus de dix (10) ans et que la durée de leur occupation, à ses dires, non contestée par le cimetière, lui permettait d'acquérir le titre de propriété au détriment du cimetière.

La Cour d'appel a refusé d'accorder un tel privilège au propriétaire de l'immeuble pour deux motifs. D'abord, la Cour d'appel a déterminé que le terrain affecté à un cimetière est imprescriptible. Ensuite, le père, anciennement propriétaire, avait délibérément trompé le cimetière quant aux limites de sa propriété. La Cour d'appel a conclu que ses gestes l'empêchaient, ainsi que son fils (l'actuel propriétaire), de devenir propriétaire de la bande de terrain convoitée. Nous nous pencherons uniquement sur le premier motif, puisqu'il a une résonance très particulière pour les cimetières.

En effet, la Cour d'appel a décidé qu'un terrain sur lequel est édifié un cimetière n'est pas susceptible d'appropriation par prescription, peu importe l'utilisation qui en est faite étant donné son affectation juridique. L'« affectation juridique[2] » est le concept sur lequel se base la Cour d'appel pour conclure à l'imprescriptibilité du cimetière, soit « le moment où sa destination est arrêtée et où il est légalement établi ».

Par **Mona Kayal**
Avocate

Plus spécifiquement, dès qu'un organisme religieux devient propriétaire d'un terrain dans le but d'y exploiter un cimetière, peu importe si ce terrain est aménagé à cette fin, il devient imprescriptible pourvu que cet organisme maintienne une telle affectation. Par conséquent, si le cimetière prévoit utiliser ce terrain dans un but d'agrandissement, son affectation à l'usage de cimetière n'est pas modifiée du seul fait qu'il n'est pas encore utilisé à cette fin. Selon la Cour d'appel, s'il en était autrement décidé, cela irait à l'encontre de la réalité d'un cimetière devant assurer sa pérennité à long terme. Un cimetière peut donc acquérir des terrains en prévision de ses besoins futurs sans être forcé de l'aménager comme tel au fur et à mesure de leur acquisition, et ce, à la condition que l'affectation juridique de ces terrains à l'usage de cimetière soit maintenu[3].

D'abord débouté en Cour supérieure[4], le RSFA n'a pas hésité à faire valoir sa position quant à l'imprescriptibilité d'un cimetière devant la Cour d'appel, laquelle lui a finalement donné raison. **Si les faits à l'origine de cette affaire sont très particuliers et ne concernent que le RSFA, il demeure que la décision de la Cour d'appel relative à l'imprescriptibilité d'un cimetière en est une de principe et constitue à présent une précieuse source juridique permettant de défendre les intérêts de l'ensemble des membres de l'ACCQ.**

1 *Repos Saint-François d'Assise c. Sabelli*, 2021 QCCA 1173.

2 Nicholas Kasirer, « La mort du positivisme? L'exemple du cimetière », dans Bjarne Melkevik (dir.), *Transformation de la culture juridique québécoise*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998.

3 *Repos Saint-François d'Assise c. Sabelli*, 2021 QCCA 1173, par. 37 à 39.

4 *Sabelli c. Ministère du Revenu du Québec*, 2020 QCCS 1207.

Une réputation basée sur la confiance

MAUSOLÉES | COLUMBARIUMS | PRODUITS COMMÉMORATIFS EN BRONZE

CMC

cmc-carrier.com

1-800-663-7954

LES CONSTRUCTIONS DE MAUSOLÉES CARRIER INC.